

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2020 A 20 H 00**

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 24/02/2020

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BARBEY, BOYERE Ch., BOYERE M., DAJON, ELIOT, GENET, GOSSE, HAUCHARD, LAGUERRE, MOREL, PROTAIS, VIGER. WARLOP.

Membres excusés : Mme PETIT et Mr BAILLEUL

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mme PETIT donne pouvoir à Mme PROTAIS  
Mr BAILLEUL donne pouvoir à Mr HAUCHARD

Secrétaire de séance : Mme GOSSE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 15

Date d'affichage : 05/03/2020

## ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

### Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2020-03-04/01	Admission en non-valeur créances éteintes
DCM2020-03-04/02	Approbation projet éclairage public Rue des Ecoles RD81
DCM2020-03-04/03	Acquisition terrain à Cantepie pour la mise en conformité de la défense incendie
DCM2020-03-04/04	FAJ 2020

### DELIBERATIONS

#### Délibération n° DCM2020-03-04/01 :

##### Admission en non-valeur créances éteintes :

L'objet de cette délibération est l'admission en non-valeur de titres de recettes de cantine/garderie des années 2016 et 2017 pour un montant de 228,75 €.

Sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif reçu le 21/02/2020, et après en avoir délibéré,

##### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

##### **Article 1 : de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**

- n° 337 de l'exercice 2016 d'un montant de 22,50 €
- n° 392 de l'exercice 2016 d'un montant de 3,75 €
- n° 11 de l'exercice 2017 d'un montant de 15,00 €
- n° 28 de l'exercice 2017 d'un montant de 33,75 €
- n° 86 de l'exercice 2017 d'un montant de 41,25 €
- n° 120 de l'exercice 2017 d'un montant de 18,75 €
- n° 136 de l'exercice 2017 d'un montant de 41,25 €
- n° 189 de l'exercice 2017 d'un montant de 52,50 €

##### **Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 228,75 euros.**

##### **Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune**

#### Délibération n° DCM2020-03-04/02 :

##### Approbation projet éclairage public Rue des Ecoles RD81 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76471-M3256 et désigné « Rue des Ecoles – RD81 » dont le montant prévisionnel s'élève à 59.060,77 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 24.412,12 € TTC.

##### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'adopter le projet ci-dessus ;**
- **d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 24.412,12 € TTC ;**
- **de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.**

### **Délibération n° DCM2020-03-04/03 :**

#### **Acquisition d'un terrain à Cantepie pour la mise en conformité de la réserve incendie :**

Le 25 février dernier, nous avons rencontré Mr ISTRIA, propriétaire de la parcelle cadastrée D370 d'une superficie de 580 m<sup>2</sup>, située à Cantepie au carrefour entre la route du Grand Val et la rue du Hannelot, suite à notre proposition d'acquisition du terrain dans le but d'y implanter une réserve incendie.

Pour rappel, lors de la séance du 5 février dernier, le Conseil Municipal avait décidé de proposer au propriétaire l'acquisition du terrain, soit 27.000,00 € pour le terrain nu, soit 4.000,00 € pour le terrain en l'état.

Mr ISTRIA souhaite vendre son terrain en l'état à la commune pour un montant de 4.000,00 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée D370 au prix de 4.000,00 € net vendeur.**

**Les frais de notaire et autres frais liés à la transaction, ainsi que les frais de géomètre le cas échéant, seront pris en charge par la commune.**

**Le désamiantage et la démolition du bâtiment sont également à la charge de la commune.**

**Ces dépenses seront inscrites au budget 2020.**

### **Délibération n° DCM2020-03-04/04 :**

#### **Fonds d'Aide aux Jeunes :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis plusieurs années au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui apporte une aide aux jeunes Seinomarins en terme de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance.

Il propose la reconduction de cette adhésion pour 2020, sur la base de 0,23 €/habitant (même prix depuis 2010).

**Le Conseil Municipal décide la reconduction de cette aide à l'unanimité, et inscrit la dépense au budget 2020.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Eclairages publics :**

Toutes les ampoules des candélabres ont été remplacées fin février comme le prévoit le contrat de maintenance.

#### **Télécom et fibre :**

Le câble de la fibre est passé rue du Hannelot.

Certains poteaux téléphoniques de la route de Cantepie vont être remplacés.

#### **Agenda :**

12/03/2020 : pot au feu ANSL

26/03/2020 : rencontre de printemps du CCAS

27/03/2020 : soirée théâtre

28-29/03/2020 : rallye'n caux

05/04/2020 : concert à l'église au profit du Téléthon

05/04/2020 : brevet cyclotourisme du CSG

09/04/2020 : rencontre des 2 communes ANSL

25/04/2020 : radicatrail